

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

## COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 18 septembre 2023

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de procurations : 4

Date d'affichage de la convocation : 12.09.2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire en salle du Conseil de la Mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le douze septembre deux mil vingt-trois, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER - Nicolas SCHMITT - Gérard CONRAD - Doria BOUDJI - Nathalie MAUVIEUX - Laurent GUILLO - Armand RUPP - Laurent BAYART - Eric THOMY - Eric LEHMANN - Elisabeth DEISS - Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERAULT - Sébastien BOUREL - Julie LINGELSER - Sophie DIEMER - Ornella PFEIFFER - Lydie MOUGEL - Grégory RICHERT - Hervé DIEBOLD - Désirée HUBER - Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Henri BECKER donne procuration de vote à Madame Lydie MOUGEL

Monsieur Serge KURT donne procuration de vote à Monsieur Gérard CONRAD

Madame Cathie PETRI donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOUE

Madame Sylvie RISSE donne procuration de vote à Madame Julie LINGELSER

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 21 septembre 2023

Publié sur le site internet de la commune le 21 septembre 2023

Le Maire, Béatrice BULOUE



## **10. Dénomination de la rue Foch**

Conseillers  
élus : 27

Conseillers  
en fonction : 27

Conseillers  
présents : 23

Conseillers  
absents : 4  
dont 4 avec procuration

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que les services du cadastre l'ont informée qu'il existait une confusion concernant la rue Foch située dans la zone des Maréchaux. Elle est dénommée rue Foch dans certains documents, et rue du Fort Foch, dans d'autres.

S'agissant de la zone des Maréchaux, il convient de mettre en exergue le personnage historique et non l'édifice militaire nommé d'après le maréchal Foch.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

DECIDE de dénommer la rue Foch.

**ADOpte A L'UNANIMITE**  
**Par 27 voix pour**

Mundolsheim, le 20 septembre 2023

Le Maire,



Béatrice BULOu

Le secrétaire de séance,



Nathalie MAUVIEUX